

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

AU POSTULAT ROLAND ET CONSORTS « DEMANDE DE RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA ZONE DE L'ÉCOLE DU MAUPAS »

ET

AU POSTULAT DE MOZZETTI ROHRSEITZ ET CONSORTS « POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ALENTOURS DES ÉCOLES À ROLLE »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 23 juin 2020, votre Conseil a accepté le postulat de Madame la Conseillère communale Valéria Mozzetti Rohrseitz et consorts et l'a renvoyé à la Municipalité.

Dans sa séance du 15 mars 2022, votre Conseil a accepté le postulat de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Roland et consorts et l'a renvoyé à la Municipalité.

Le premier postulat invite la Municipalité à améliorer la sécurité routière aux alentours des écoles à Rolle, et le second à renforcer les mesures de sécurité routière dans la zone de l'école du Maupas.

1 INTRODUCTION

La Municipalité propose une réponse conjointe à ces deux postulats eu égard à leur thématique commune pouvant être abordée comme une problématique générale de sécurisation routière aux abords des écoles rolloises. Cette dernière représente un enjeu majeur et fait l'objet d'une attention particulière et constante, dans toutes démarches touchant de près ou de loin cette thématique. La Municipalité partage le diagnostic des postulantes et postulants et cherche constamment des solutions pertinentes pour améliorer la sécurité autour des écoles.

2 RÉPONSE AUX POSTULATS

Comme énoncé, la sécurité routière des abords des écoles rolloises est une tâche permanente de la Municipalité et de ses services concernés. Ainsi, plusieurs mesures ont d'ores et déjà pu être mises en place, tandis que d'autres sont prévues. Par cette réponse, la Municipalité tient donc à présenter les principales mesures déployées et celles planifiées pour chacun des sites scolaires.

2.1 POLITIQUE DE MOBILITÉ

2.1.1 Mise en zone 30

La mise en zone 30 du centre-ville rollois a pour but d'apaiser les circulations et d'augmenter la sécurité routière. Cette mesure permet ainsi d'offrir une réponse aux enjeux relatifs à la sécurisation des abords scolaires.

La mise en zone 30 est effective depuis peu et la Municipalité veillera à analyser l'évolution des comportements et les effets engendrés par cette mesure. Il est à noter que les traversées piétonnes propices aux flux des écoliers sont maintenues, malgré la réglementation qui recommande de manière générale de les supprimer.

Cette action globale peut aussi conduire à une diminution du volume de trafic automobile et favoriser ainsi des modes de déplacement alternatifs (marche, vélo et transports publics). Toutefois, elle devra être accompagnée d'autres actions afin de repenser le partage de l'espace public et de rendre les modes de déplacement actifs (cycles et marche par exemple) plus sécurisés et plus attractifs. Un tel report modal favorise les déplacements autonomes des écoliers et diminue les flux de véhicules aux heures de pointe.

La diminution de la vitesse dans les quartiers d'habitations et les zones scolaires devrait également provoquer une diminution du trafic de transit, inapproprié dans ces secteurs.

2.1.2 Plan de mobilité des établissements scolaires

En 2016, un Plan de mobilité a été mis en place entre la Direction des Ecoles primaires et secondaires, La Barcarolle et la Municipalité de Rolle pour les sites du Martinet et des Buttes conduisant à la création de places de parc payantes pour les enseignants, éducateurs de la petite enfance, concierges, etc.

Aujourd'hui, ce stationnement est prévu le long de l'avenue Général-Guisan, du chemin de la Prairie, ainsi qu'à l'école des Buttes et sur le haut de l'avenue des Poiriers. Le stationnement y est réservé uniquement aux employés précités de 7h00 à 17h00 du lundi au vendredi, hors vacances scolaires. Ce Plan de mobilité permet, chaque année, d'attribuer des autorisations selon les disponibilités et des critères d'attribution stricts. Une partie de la somme récoltée suite à la délivrance de ces autorisations est redistribuée à des employés s'engageant à changer leur mode de transport par de la mobilité active (train, bus, vélo, etc.).

Grâce à cette maîtrise de l'offre en stationnement, il est possible d'intervenir sur l'organisation spatiale de ces aires de parking, sur leur fonctionnement et sur le nombre de places mises à disposition. Toutefois et pour optimiser cette marge de manœuvre, il est nécessaire de se doter d'une politique de stationnement communale offrant la possibilité d'attribuer des autorisations selon des zones définies pour tout résident ou travailleur. Il serait alors possible de réduire raisonnablement le stationnement dévolu aux enseignants en leur offrant la possibilité de se parquer sur des places publiques, moyennant des macarons. Une telle politique pourrait conduire à la libération de quelques espaces à proximité des écoles afin d'améliorer les aménagements extérieurs et de sécuriser les cheminements piétons et vélos. Un préavis pour une telle politique est en cours d'élaboration.

2.2 COLLÈGE DU MARTINET

Afin de parfaire le futur réaménagement de la route des Quatre-Communes (Préavis Municipal 2021-2026 / N° 28), un bureau a été mandaté pour une étude de mobilité ayant pour buts principaux non seulement de déterminer les gabarits routiers, mais aussi la pacification des abords du Collège du Martinet. Une évaluation de l'offre en matière de dépose-minute a également été demandée.

Il en ressort que la dépose-minute actuelle, sise au chemin de la Prairie, est jugée satisfaisante et permet de canaliser les flux hors abords directs de l'école et de la route des Quatre-Communes. Toutefois, afin d'améliorer son accès et son fonctionnement, il est recommandé de modifier la signalétique et de prévoir la mise en zone de



rencontre du chemin de la Prairie. L'étude préconise par ailleurs la mise en place d'un système similaire à celui du chemin de la Prairie, avec une aire de dépose-minute (env. 6-7 places) sur le parking « enseignants » situé à l'avenue Général-Guisan. L'objectif principal est de limiter la dépose-minute « sauvage » sur les axes routiers bordant le Collège du Martinet.

Le futur réaménagement de la route des Quatre-Communes intègre la zone 30 de cet axe et prévoit la modération de ce dernier ainsi que sa végétalisation où cela est possible. Ceci avec l'ambition de pacifier au maximum les abords du Collège du Martinet et d'améliorer les circulations piétonnes. Il s'agira notamment de réaliser un plateau surélevé au niveau du collège. Un préavis sera soumis au Conseil communal pour une demande de crédit en vue du financement des travaux à fin 2024, début 2025.

2.3 COLLÈGE DES BUTTES

La mise en place d'un plan de mobilité pour le Collège des Buttes, de manière similaire à celui établi pour le site du Martinet, a permis de revoir l'offre en matière de stationnement et son organisation spatiale. Ainsi, un arrêt de bus a été marqué, des places de stationnement « max. 10 min. » créées, la pose de signalétique spécifique au fonctionnement du parking effectuée, ainsi que la mise en place de nouveaux supports à vélos. Ces aménagements réalisés courant 2023 visent à pacifier le secteur, malgré la forte charge de trafic causée par les "parents-taxis".

Les retours sur ces modifications sont positifs et, quand bien même le trafic y est important aux heures de pointe, la situation semble s'être améliorée. Enfin, le chemin E. Jaques-Dalcroze sera lui aussi réaménagé en lien avec les travaux de la route des Quatre-Communes et ceux liés au déploiement du chauffage à distance. Un trottoir sera créé pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école notamment.

2.4 COLLÈGE DU MAUPAS

Les abords du Collège du Maupas, déjà modérés et limités à 30 km/h, sont congestionnés aux heures de pointe par la dépose et la reprise des enfants. La problématique principale doit être abordée en tenant également compte des besoins d'accès liés à la crèche « La Girolle ». En effet, il y a non seulement un établissement scolaire de quatre classes, mais également un établissement accueillant jusqu'à 66 enfants dès l'âge de trois mois.

Face à cette analyse, la Municipalité et EnJeu ont mandaté une étude de mobilité pour ce secteur afin de préciser le diagnostic, de déterminer les mesures à mettre en place et d'énoncer d'autres pistes d'amélioration de l'accessibilité du secteur.

Tout d'abord, il est à relever que l'emplacement de l'établissement limite les déplacements en modes actifs par son bassin de recrutement étendu (Rolle et communes limitrophes) et par le bas âge des enfants. De plus, l'offre en transports publics ne permet que difficilement d'atteindre le site et les distances à parcourir depuis les arrêts de bus ou de la gare sont importantes.

Toutefois, l'étude conclut que le site souffre bien plus d'un problème d'aménagement que de quantité de trafic (espaces piétonniers insuffisamment larges, chaussées « surmodérées »). Ainsi, elle recommande de modifier les équipements en adaptant le stationnement et la zone de rebroussement. Tout ceci accompagné d'une végétalisation des espaces tant que faire se peut.

Ces aménagements sont à mettre en résonance avec la volonté municipale de développer éventuellement une infrastructure d'utilité publique sur la parcelle communale n° 307.

Les montants relatifs à l'étude de détails de ce projet de réaménagement figurent d'ailleurs au budget de fonctionnement 2025.

2.5 COORDINATION AVEC ENJEU

Enfin, comme le démontrent la mise en place des plans de mobilité au Martinet et aux Buttes et l'étude cofinancées pour le site du Maupas, une coordination étroite avec EnJeu a lieu et nécessite d'être renforcée. En effet, certaines mesures permettant la sécurisation des abords scolaires sont directement ou indirectement de leur ressort. Qu'il s'agisse de promotion des modes alternatifs ou d'autres mesures de communication, au même degré que la sensibilisation des élèves aux comportements à adopter dans ces lieux, EnJeu représente l'entité idoine.

2.6 PISTES D'AMÉLIORATION

En plus des mesures concrétisées ou en cours de réalisation énoncées précédemment, la Municipalité étudie la possibilité de mettre en place un Plan de mobilité scolaire¹, conjointement avec EnJeu. De même, elle vise la promotion des systèmes d'accompagnement des enfants à pied à l'école « Pedibus ».

Enfin, dans tout projet pouvant avoir une incidence sur la desserte des écoles ou leurs abords, la Municipalité vise à atteindre des objectifs les plus élevés possible en matière de sécurisation et de pacification des espaces et cheminements scolaires.

3 CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité estime que les mesures engagées et celles planifiées permettront d'augmenter la sécurité aux alentours des écoles à Rolle. Elle espère ainsi améliorer la qualité des espaces publics à proximité, tout comme la qualité des cheminements piétons et cyclables.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité prie Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de prendre acte de sa réponse et invite le Conseil communal à bien vouloir l'approuver.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 septembre 2024.

La Syndique



Monique Choulat Pugnale

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire



Tu Wüst

¹ Voir <https://mobilitescolaire.ch/>